



COMITE SYNDICAL

Séance publique du mercredi 15 mars 2017 à 18h00

« Salle de conseil » 3^{ème} étage – Immeuble Helvétique
63 rue Jean Jaurès – 42 300 ROANNE

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le 15 mars à 18 h 00, les membres du comité syndical du SYEPAR se sont réunis au siège du SYEPAR, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

La convocation de tous les membres du comité syndical a été faite le 9 mars 2017, dans les formes et délais prescrits par la loi, par Jean-Luc REYNAUD.

Etaient présents :

Raymonde Brette, Marie-France Catheland, Jean-Luc Chervin, Jean-Jacques Couturier, Jean-Louis Desbenoit, Georges Dru, Patrice Espinasse, Jean-Jacques Ladet, Jean-Louis Lagarde, Sébastien Lassaigue, Christelle Lattat, Christian Laurent, Daniel Perotti, Philippe Perron, Stéphane Raphaël, Jean-Luc Reynaud, Sophie Rotkopf (Suppléante de Yves Nicolin), Bernard Sainrat, Bernard Thivend.

Etaient absents :

Absents	Ni pouvoir Ni suppléant	Suppléant	Pouvoir donné à...
Marcel Augier	X		
Marie-France Beroud	X		
Jean-Yves Boire	X		
Romain Bost	X		
Dominique Bruyère			Jean-Jacques Ladet
Pierre Coissard	X		
Pierre Devedeux	X		
Daniel Fréchet			Georges Dru
Charles Labouré			Patrice Espinasse
Farid Medjani			Jean-Louis Lagarde
Yves Nicolin		Sophie Rotkopf	
Gilles Passot	X		
Jade Petit	X		
Pascal Poncet			Daniel Perotti
Clotilde Robin			Jean-Louis Desbenoit
Alain Rossetti			Jean-Luc Reynaud
Jean Smith	X		

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Bernard THIVEND.

❖ **Approbation du procès-verbal du comité syndical du 27 février 2017.**

Ce procès-verbal n'appelle aucune observation particulière.

*Avant de débiter l'ordre du jour, **Jean-Luc REYNAUD** informe les membres du comité syndical, qu'il a souhaité se faire assister par les élus du bureau sur les thématiques qui concernent le syndicat, le SCOT et les axes de travail à venir notamment en lien avec le SRADDET, schéma d'organisation qui sera mis en place par la région Auvergne-Rhône-Alpes.*

Lors du dernier bureau du 6 mars, ont été actés les thématiques et les élus référents :

- Positionnement régional du territoire : Jean-Louis LAGARDE
- Economie/Commerce : Jean-Louis LAGARDE
- Habitat : Farid MEDJANI
- Agriculture : Patrice ESPINASSE
- Environnement/Développement durable : Daniel PEROTTI
- Finances : Jean-Louis DESBENOIT
- Infrastructure/Aménagement numérique : Jean-Jacques LADET
- Paysage : Jean-Jacques LADET
- Eau : Jean-Louis DESBENOIT

Les élus référents seront les rapporteurs de la thématique en comité syndical. Ils pourront également piloter les réunions organisées par le SYEPAR et représenter le SYEPAR sur les thématiques dont ils ont la charge.

***Jean-Luc Reynaud** fait part de la démission de Monsieur Pierre Devedeux en tant que Président de la CADUR. Il indique que le Bureau propose de nommer Patrice Espinasse au poste vacant et Jean-Louis Desbenoit à la présidence de cette commission.*

Il demande si d'autres délégués parmi les titulaires seraient intéressés pour rejoindre cette commission. Aucun membre ne se porte candidat.

Jean-Luc Reynaud laisse la parole à *Patrice Espinasse* pour traiter du premier point à l'ordre du jour concernant les délégations à accorder au Président du SYEPAR.

1. Délégations de pouvoirs au Président

***Patrice ESPINASSE** indique que le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « le Président, le Vice-président ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » puissent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.*

Il s'agit des mêmes délégations données à Farid Medani et certains ajouts dont l'objet est de faciliter la gestion quotidienne du syndicat : finances, échanges de données, dématérialisation des actes et des factures.

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales permettant la délégation d'une partie des attributions du comité syndical au Président, à l'exception d'une liste de matières énumérées de façon exhaustive ;

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales permettant au Président de subdéléguer les délégations d'attributions données par l'organe délibérant ;

Vu la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

Vu l'élection de Monsieur Jean-Luc REYNAUD, le 27 février 2017.

Ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1°) Délègue au Président le pouvoir de prendre toute décision concernant :

1. Affaires juridiques / Assurances

1.1 Ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom du SYEPAR, intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts du syndicat mixte dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les

juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.

Exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation.

Se faire assister par l'avocat de son choix.

1.2. Approuver les conventions ainsi que leurs avenants, relatifs à la dématérialisation de la transmission des actes.

1.3. Souscrire et résilier des contrats d'assurance.

1.4. Accepter les indemnités proposées par les compagnies d'assurance et les encaissements correspondants.

2. Marchés publics / Conventions

2.1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et services et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 5 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits budget.

2.2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés de fournitures et services quels que soient le montant, l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2.3. Approuver les conventions de partenariat sans engagement financier

2.4. Approuver les conventions, à titre gracieux ou onéreux, concernant l'utilisation, les échanges de données géographiques, statistiques et documentaires sous format numérique ou autre

3. Finances

3.1. Approuver les conventions se rapportant au recouvrement des factures.

3.2. Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants.

4. Urbanisme/Planification

4.1. Emettre des avis sur les documents d'urbanisme, schémas d'aménagement et divers plans notamment en lien avec la planification et l'aménagement de l'espace, pour lesquels le SYEPAR est consulté.

2°) précise que ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants,

3°) décide que conformément à l'article L.5211-9 susvisé, ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation au Vice-président.

4°) prend acte que, conformément à l'article L.5211-10 susvisé, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

5°) prend acte que, les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

2. Compte administratif 2016

Jean-Luc Reynaud confie ensuite la parole à Jean-Louis Desbenoit, rapporteur des finances pour présenter le compte administratif 2016.

Jean-Louis Desbenoit présente le rapport.

En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 255 872,42€ et le total des recettes s'élève à 196 623,44€. Soit un résultat négatif de - 59 248,98 €, qui avec la reprise du résultat antérieur donne un résultat de fonctionnement de 71 211,15 €.

En investissement, le total des dépenses s'élève à 79 590 € et le total des recettes s'élève à 81 468,00. Soit un résultat positif de 1 873 € qui avec la reprise du résultat antérieur donne un résultat d'investissement de 29 844,60€.

Le résultat net de clôture s'élève à 101 055,75 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du comité syndical en date du 3 février 2016 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2016,

Le budget est géré TTC. Il a été voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et d'investissement.

Le résultat net de clôture s'élève à 101 055,75 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles de fonctionnement	215 968,42
Dépenses d'ordre de fonctionnement	39 904,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	255 872,42
Recettes réelles de fonctionnement	186 633,14
Recettes d'ordre de fonctionnement	9 990,30
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	196 623,44
Résultat de fonctionnement 2016	-59 248,98
Reprise du résultat antérieur	130 460,13
Résultat de clôture avec restes à réaliser	71 211,15

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles d'investissement	69 599,70
Dépenses d'ordre d'investissement	9 990,30
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	79 590,00
Recettes réelles d'investissement	41 559,00
Recettes d'ordre d'investissement	39 904,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	81 463,00
Résultat d'investissement 2016	1 873,00
Reprise du résultat antérieur	27 971,60
Résultat d'investissement cumulé 2016	29 844,60

1°) Section de fonctionnement

1.1. Dépenses

CHAPITRE	BP 2016+DM	REALISE 2016	ECARTS
011 - Charges à caractère général	180 250,00	130 328,42	49 921,58
65 - Autres charges de gestion courante	88 100,00	85 640,00	2 460,00
022 - Dépenses imprévues	13 553,00		13 553,00
Total opérations réelles	281 903,00	215 968,42	65 934,58
023 - Virement à l'investissement	10 557,00		10 557,00
042 - Opérations d'ordre	45 000,00	39 904,00	5 096,00
TOTAL	337 460,00	255 872,42	81 587,58

Les charges à caractère général : elles représentent 60 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit des dépenses de fonctionnement du syndicat notamment le remboursement des frais de personnel (115 100 €) le loyer et charges locatives, les assurances, les frais de téléphonies/d'affranchissement/de reprographie, la maintenance des logiciels, les honoraires.

Les charges de gestion courante : représentant 40 % des charges réelles, il s'agit de la cotisation à EPURES

Les opérations d'ordre sont constituées par les écritures d'amortissement.

1.2. Recettes

CHAPITRE	BP 2016+DM	REALISE 2016	ECARTS
001 - Reprise du résultat 2015	130 460,00	130 460,13	-0,13
74 - Dotations, subventions et participations	197 000,00	179 700,20	17 299,80
77 - Produits exceptionnels	0,00	6 932,94	-6 932,94
Total opérations réelles	327 460,00	317 093,27	10 366,73
042 - Opérations d'ordre	10 000,00	9 990,30	9,70
TOTAL	337 460,00	327 083,57	10 376,43

Les dotations, subventions et participations elles représentent 57% des recettes réelles. Il s'agit de la cotisation des membres (95 % Roannais Agglomération et 5 % communauté de Communes du Pays d'Urfé).

Les produits exceptionnels correspondent à des régularisations de rattachement de charges de 2015 (frais d'enquête).

2°) Section d'investissement

2.1. Dépenses

CHAPITRE	BP 2016 + DM	REALISE 2016	RESTES A REALISER
20 - Immobilisations incorporelles	85 842,00	69 599,70	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	10 600,00	0,00	
Total opérations réelles	96 442,00	69 599,70	0,00
Opérations d'ordre	10 000,00	9 990,30	
TOTAL	106 442,00	79 590,00	0,00

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

- Mission d'assistance sur les enjeux agricoles pour 44 742 €
- Actualisation de l'évaluation environnementale pour 14 760 €
- Redéfinition de la stratégie commerciale pour 10 097,70 €

Les subventions d'équipement versées correspondent à la participation du SYEPAR dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

2.2. Recettes

CHAPITRE	BP 2016+DM	REALISE 2016	RESTES A REALISER
001 - Reprise du résultat 2015	27 970,00	27 971,60	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 220,00	13 222,00	0,00
13 - Subventions d'investissement	9 695,00	28 337,00	0,00
Total opérations réelles	50 885,00	69 530,60	0,00
040 - Opérations d'ordre	45 000,00	39 904,00	
021 - Virement de la section fonctionnement	10 557,00		
TOTAL	106 442,00	109 434,60	0,00

Dotations, fonds divers et recettes correspondent au FCTVA perçu sur les investissements de l'année 2015

Les subventions d'investissement pour l'étude sur le foncier agricole (9 695 €) et pour l'assistance à la définition des enjeux du SCOT (18 642 €).

Jean-Louis Desbenoit demande s'il y a des questions sur cette présentation ou sur le rapport mis à disposition des membres du comité syndical.

Aucune remarque n'est formulée.

Jean-Luc Reynaud fait procéder au vote sur l'adoption du compte administratif.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2016 du SYEPAR.

3. Compte de gestion 2016

Jean Louis Desbenoit reprend la parole pour présenter le compte de gestion 2016.

Le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget du SYEPAR a été arrêté par Monsieur le trésorier de Roanne municipale.

Ce document est un élément de synthèse qui retrace l'ensemble des mouvements ayant affecté les comptes du syndicat au cours de l'exercice 2016.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés. Il comprend également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2016, il y a concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

L'exercice 2016 s'est traduit par un excédent global de 101 055.75 €.

Vu le rapport présenté,

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier de Roanne Municipal,

	Résultat 2015	Affectation en investissement	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat 2016	Résultat de clôture 2016
Fonctionnement	137 540,13	7 080,00	255 872,42	196 623,44	-59 248,98	71 211,15
Investissement	27 971,60		79 590,00	81 463,00	1 873,00	29 844,60
TOTAL	165 511,73		335 462,42	278 086,44	-57 375,98	101 055,75

Jean-Luc Reynaud remercie les membres du SYEPAR de bien vouloir prendre acte du compte de gestion de l'exercice 2016

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du compte de gestion de l'exercice 2016 pour le budget du SYEPAR présenté par Monsieur le Trésorier de Roanne Municipale.

Monsieur Desbenoit indique qu'une étude va être effectuée en lien avec le service des Finances pour éviter la situation de suréquilibre du budget, tout en conservant le montant de la participation à 1,70 € par habitant.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2016.

Jean Louis Desbenoit présente le rapport concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2016.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 présenté par le Trésorier de Roanne Municipal

Vu le compte administratif 2016 du budget général,

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement tient compte des restes à réaliser de cette section, qui s'élèvent à 0 € en dépenses et en recettes.

Considérant que pour le solde, l'assemblée délibérante a le choix de l'affecter en totalité ou partiellement en excédent de fonctionnement reporté (compte 002, recettes de fonctionnement) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068, recettes d'investissement).

Le compte de gestion 2016 fait apparaître un excédent global de clôture de 101 055,75 € réparti de la façon suivante :

- un résultat de la section de fonctionnement égal à 71 211,15 €
- un résultat de la section d'investissement égal à 29 844,60 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) reprend les résultats de clôture comme suit

- **Résultat reporté en section de fonctionnement : 71 211,15 €**
(Recette de fonctionnement, compte 002)
- **Résultat reporté en section d'investissement : 29 844,60 €**
(Recette d'investissement compte 001)

2°) Précise que les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

5. Budget primitif 2017

Jean Louis Desbenoit présente le budget primitif 2017.

Le budget est géré TTC. Il est voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et au niveau de la section d'investissement.

Les propositions qui sont faites tiennent compte du résultat 2016 et des restes à réaliser 2016. Il est proposé, ainsi, en équilibre avec une section de fonctionnement de 257 611,15 € et une section d'investissement en sur équilibre avec 17 400 € de dépenses et 87 544,60 € de recettes. Ce sur équilibre de 70 144,60 € est dû aux résultats antérieurs et à l'amortissement des études qui ont été faites les années précédentes.

1. Section de fonctionnement

1.1 Les dépenses de fonctionnement

		BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
011	Charges à caractère général	180 250,00	130 328,42	156 000,00
65	Autres charges de gestion courante	88 100,00	85 640,00	38 400,00
023	Virement à la section d'investissement	10 557,00		-
042	Opération d'ordre entre sections	45 000,00	39 904,00	46 300,00
022	Dépenses imprévues	13 553,00		16 911,15
		337 460,00	255 872,42	257 611,15

Les charges à caractère général s'élèvent à 156 000 €. Elles se décomposent de la manière suivante :

- des frais d'actes et de contentieux (10 000 €),
- des cotisations à Epures, Fédération nationale des SCOT (4 000 €),
- une enquête publique pour la révision du SCOT (33 000 €),
- des remboursements de frais de personnel et annexes à Roannais Agglomération (76 600€),
- des primes d'assurances (4 000€),
- des frais divers (4 400 €), la maintenance du site internet, des frais de publications,
- Catalogues et imprimés (6 000€).
- Provision 18 000 €.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 38 400 €. Il s'agit :

- de frais de déplacement des élus (1 000€),
- de la subvention à Epures pour le programme partenarial (37 400€),

Les autres montants concernent :

- Les amortissements (46 300 €),
- Les dépenses imprévues (16 911,15 €).

1.2 Les recettes de fonctionnement

		BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
002	Excédent reporté de fonctionnement	130 460,00	130 460,13	71 211,15
74	Subventions	197 000,00	179 700,20	179 000,00
77	Produits exceptionnels	-	6 932,94	-
042	Opérations d'ordre entre sections	10 000,00	9 990,30	7 400,00
		337 460,00	327 083,57	257 611,15

Les recettes sont constituées :

- de la participation des membres (179 000 €). Cette participation est fixée à 1,7 € par habitant pour 2017,
- des amortissements (7 400 €).

2 Section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

		BP 2016	Réalisé 2016	Restes à réaliser 2016	BP 2017
20	Immobilisations incorporelles	41 100,00	69 599,70	-	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	10 600,00	-		5 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000,00	9 990,30		7 400,00
		61 700,00	79 590,00	-	17 400,00

Les opérations d'équipements sont les suivantes :

- Le solde de l'étude d'évaluation environnementale des incidences de la révision du SCOT (5 000 €),
- Le solde de l'étude faisabilité technique et financière de la sécurisation en eau potable de l'interscot Sornin/Syepar (5 000 €).

Les amortissements s'élèvent à 7 400 €.

2.2 Les recettes d'investissement

		BP 2016	Réalisé 2016	Restes à réaliser 2016	BP 2017
001	Excédent d'investissement reporté	27 970,00	27 971,60		29 844,60
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	7 080,00	7 080,00		0,00
	FCTVA 2015	6 140,00	6 142,00		11 400,00
13	Subventions d'investissement	-	28 337,00	-	-
021	Virement de la section d'investissement	10 557,00			0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	45 000,00	39 904,00		46 300,00
		96 747,00	109 434,60	-	87 544,60

Les recettes d'investissement sont composées :

- de la reprise de l'excédent provisoire d'investissement 2016 (29 844,60 €),
- des amortissements (46 300 €).
- du FCTVA sur les investissements 2016 (11 400 €)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération d'affectation provisoire des résultats 2016 au budget 2017

Vu le rapport présenté ci-dessus,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le budget primitif pour l'exercice 2017.

❖ Informations et questions diverses

– Révision du SCOT Roannais : enquête publique et calendrier d'approbation

Jean-Luc Reynaud précise que par arrêté du 3 mars 2017, il a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du SCOT Roannais.

L'enquête publique se déroulera du lundi 27 mars 2017 à 9h00 au mardi 2 mai 2017 à 17h00

Le Commissaire-enquêteur nommé par le tribunal administratif est Monsieur Daniel DERORY

4 lieux d'enquête sont déterminés : SYEPAR, Mairie de Renaison, La Pacaudière et Saint Just en Chevalet

Le public pourra consigner ses observations des manières suivantes :

- dans les registres ouverts dans les 4 lieux d'enquête
- par courrier adressé au commissaire-enquêteur au SYEPAR
- par voie électronique sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/273>
- lors des 9 permanences tenues par le commissaire-enquêteur qui s'affiche à l'écran

Jean-Luc Reynaud indique ensuite le planning de l'approbation.

Planning prévisionnel de l'approbation :

- Remise du rapport du commissaire-enquêteur : 2 juin 2017
- Commission du travail élargie (Bureau + CADUR) : à programmer début juin 2017
- Approbation de la révision du SCOT : Comité syndical de septembre/octobre 2017
- Caractère exécutoire du SCOT : fin 2017

– Extension des périmètres des SCOT Ligériens

Jean-Luc Reynaud indique que le Préfet de la Loire a saisi, par courrier en date du 23 janvier 2017, tous les Présidents d'EPCI de la Loire afin qu'ils réfléchissent dans les 6 mois à de nouveaux périmètres de SCOT, suite à l'évolution des périmètres de certaines intercommunalités intervenue depuis le 1er janvier 2017, ou à venir,

Lors d'une première réunion programmée le 22 mars 2017 à 16h30 en préfecture, le Préfet souhaite recueillir l'avis des Présidents d'EPCI et de SCOT du département sur cette démarche d'extension des périmètres de SCOT,

Jean-Jacques Ladet fait remarquer qu'une extension des périmètres des SCOT aurait été pertinente dans un contexte d'extension des périmètres des EPCI. Ces questions se poseront à courtes échéances.

– Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – (SRADDET)

Jean-Louis Lagarde indique dans le cadre de l'interscot, démarche qui regroupe les 13 SCOTs de l'aire métropolitaine lyonnaise, il a rencontré le Préfet de Région le 14 février 2017 pour évoquer avec lui plusieurs points concernant l'application des SCOT, les conséquences de la loi Notre et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET

L'aménagement du territoire est une compétence majeure des Régions, qui vient d'être renforcée par la loi Notre. Chaque Région devra élaborer un SRADDET d'ici 2019. Ce schéma concerne de nombreuses thématiques : implantation d'infrastructures d'intérêt régional,

habitat et gestion économe de l'espace, déplacements, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et la restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

Le SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes devrait intégrer les schémas régionaux qui existent déjà dans différents domaines. Les anciennes Régions avaient en effet adopté différents schémas. Des schémas régionaux climat air énergie (SRCAE), de cohérence écologique (SRCE), de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) existent à la fois en Auvergne et en Rhône-Alpes

Ce SRADDET une fois approuvé s'imposera aux SCOT et par conséquent au PLU et aux différentes politiques conduits par les EPCI. Il convient d'apporter une vigilance particulière à l'élaboration de ce schéma au travers du SYEPAR, car lui seul est personne publique associée pour notre territoire. En effet, les textes ne prévoient pas d'associer les EPCI non compétents en PLU et les communes.

Jean-Jacques Ladet indique que ce n'est pas un document technocratique. Il y a derrière ce document des stratégies de développements territoriales. Au travers de celle de la région, les territoires pourront en tirer des plus-values. Il faut des intercommunalités et des régions très fortes pour protéger les intérêts communaux.

Il invite les communes à délibérer favorablement sur le PLUi. Ce document ne peut se construire convenablement sans gouvernance, il faut veiller à co-construire ces schémas.

Jean-Louis Lagarde apprécie de partager ces notions avec Jean-Jacques LADET.

Jean-Jacques Ladet précise qu'il faut savoir contractualiser. Il faut être regroupé pour avoir les moyens de le faire. En matière de PLU, il faut de l'ingénierie, les communes n'auront plus les moyens de se l'offrir, il faut donc le faire en semble avec une PLUi. On tend vers des formes de simplification, au travers du SRADDET, il y a l'intégration de divers schémas régionaux. Loire Forez aujourd'hui travaille sur un PLUiH. C'est très intéressant, il faudrait inviter le président de cette communauté pour parler de cette démarche.

Philippe Perron pense que les maires doivent réagir contre le dictat de l'Etat. En tant que simple citoyen on ne comprend plus rien. Les élus n'ont plus la possibilité de faire, et de disposer le droit des sols. C'est la fin des communes.

Jean-Luc Chervin indique que c'est un beau baroud d'honneur pour le PLUi. Il rappelle les différentes réunions qui ont permis le débat. Il n'y a pas lieu de rencontrer des élus sur cette thématique. Le sujet est donc clôt pour ce mandat.

Jean-Louis Lagarde rappelle la clause de revoyure, mais on peut déjà travailler ensemble pour préparer l'échéance de 2021. N'attendons pas ces échéances et commençons à co-construire ensemble

Jean-Luc Chervin répond qu'il n'y a pas lieu de se réunir maintenant pour discuter de ce sujet pour dans 5 ans.

Jean-Jacques Couturier indique qu'il a été très surpris des positions prises par le conseil municipal de sa commune. Il y avait plus de personnes qu'il ne le pensait qui envisageaient un PLUi à l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée, ni aucune autre information donnée, la séance est levée à 19 h 15.